

Septembre 2012

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

# COMITÉ DU PROGRAMME

Cent douzième session

Rome, 5-9 novembre 2012

**Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine  
des forêts**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**M. Robert Moore**  
**Directeur du Bureau de l'évaluation**  
**(Rapport d'évaluation)**  
**Tél.: 06 570 53903**

**M. Eduardo Rojas Briales**  
**Sous-Directeur général**  
**Département des forêts**  
**(Réponse de la Direction)**  
**Tél.: 06 570 55879**

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

1. Une évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts a été demandée par le Comité du Programme de la FAO en avril 2010<sup>1</sup> et entreprise en 2011. La présente page de couverture résume les principales questions soumises à l'attention du Comité du Programme dans le rapport sur l'*Évaluation du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts*, joint à ce document, et sur la réponse de la Direction.

#### *Rapport d'évaluation*

2. Dans le domaine de la gestion intégrée des forêts et, de manière plus générale, concernant toutes les questions relatives à la gestion de l'utilisation des terres, la FAO détient un avantage comparatif qui repose sur son mandat de portée mondiale couvrant tous les aspects relatifs aux forêts et à la foresterie et sur ses capacités internes relatives aux utilisations des terres dans les secteurs de la foresterie, de l'agriculture ou du développement rural. Cependant, dans le cadre de cette vision globale, l'Organisation doit examiner attentivement les activités et les ressources disponibles concernant des thèmes liés aux forêts et déterminer les priorités, en tenant compte de celles qui ont été identifiées par ses États Membres.

3. Compte tenu de son mandat mondial concernant les forêts et de l'appui du Comité des forêts et de ses Membres dans ce domaine et forte de ses capacités d'agir en faveur d'une gestion durable des forêts et d'intégrer les forêts et la foresterie dans une approche globale intersectorielle, la FAO est bien placée pour jouer un rôle de chef de file dans cette approche plus intégrée, en renforçant la coordination au sein de l'architecture forestière mondiale. En tant qu'organisation à la fois détentrice de compétences techniques et chargée de définir les grandes orientations relatives aux forêts et à d'autres utilisations des terres, la FAO peut contribuer à définir le rôle des forêts à l'échelle plus large des paysages.

4. L'évaluation envisage pour la FAO à l'avenir un programme forestier qui s'inscrira de manière plus proactive dans le cadre international régissant les forêts et sera centré sur un programme stratégique avec des domaines d'activité prioritaires clairement définis. Ce programme exploitera les principaux avantages comparatifs de la FAO, cherchera à renforcer les liens entre les produits normatifs et leur application sur le terrain dans des domaines prioritaires et adoptera pour les activités menées sur le terrain une approche plus programmatique, compatible avec le programme d'action stratégique d'ensemble de l'Organisation.

5. L'équipe chargée de l'évaluation présente à la FAO trois recommandations générales comprenant au total neuf recommandations plus spécifiques, qui permettront à l'Organisation de relever les principaux défis et de tirer parti des possibilités développées dans les conclusions. Des suggestions sont avancées concernant les mesures les plus critiques pour la mise en œuvre de ces recommandations, et des propositions spécifiques sont formulées en ce qui concerne les divers domaines thématiques.

#### *Réponse de la Direction*

6. La Direction réserve un accueil favorable aux constatations et aux recommandations de la présente Évaluation : sur les neuf recommandations formulées, elle en accepte huit sans réserve et une en partie. La Direction convient que la FAO s'appuie sur les quatre facteurs identifiés par l'Évaluation pour remplir son rôle en influençant le programme d'action mondial relatif aux forêts et que les contributions du secteur forestier à la réalisation des objectifs mondiaux définis par les Membres de la FAO n'ont pas été pleinement exploitées ou reconnues dans le passé.

7. La Direction considère que le processus de révision du cadre stratégique de la FAO actuellement en cours qui prend en considération les questions transversales et offre, de ce fait, une possibilité de renforcer les contributions directes et indirectes des forêts et des arbres aux objectifs mondiaux de la FAO et de ses Membres, permet aux Membres et à la Direction de relever les défis

<sup>1</sup> CL 139/4 <http://www.fao.org/docrep/meeting/018/k7985f.pdf>.

indiqués dans l'Évaluation, en réaffirmant leur engagement de mieux intégrer la foresterie dans les objectifs principaux de l'Organisation.

8. La recommandation faite à la FAO « d'établir l'ordre de priorité de ses différents domaines d'activité en fonction de ses avantages comparatifs et des indications émanant des organes directeurs » est l'une des plus difficiles à appliquer. La Direction l'accepte, en faisant observer que l'examen en cours des priorités des programmes est l'une des principales tâches des organes directeurs, notamment du Comité des forêts et des commissions régionales des forêts.

*Indications que le Comité du Programme est invité à donner*

9. Le Comité du Programme souhaitera peut-être formuler des avis et dicter des orientations sur les questions essentielles abordées dans le rapport d'évaluation et dans la réponse de la Direction, ainsi que sur les mesures proposées par la Direction pour donner suite aux recommandations indiquées dans le rapport.